

L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice): Je n'ai pas entendu parler du cas, mais je vais me renseigner, monsieur l'Orateur. Je remercie le député de sa suggestion.

LES POSTES

LE RENVOI DE COLIS RENFERMANT DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET DES MÉDICAMENTS D'URGENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, puisque le ministre des Postes a dit tenir la question pour préavis, il y a trois ou quatre jours, peut-il maintenant expliquer pourquoi certains médicaments envoyés par colis postal par le comité canadien de l'Église mennonite, et qui avaient été acceptés par le bureau de poste canadien, ont été retournés au point d'expédition à San Francisco? Pareille décision, selon le ministre, enfreint-elle les engagements de l'Union postale universelle?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à cette question il y a deux ou trois jours.

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

LE RENVOI AU COMITÉ DU RAPPORT SUR LES DÉPENSES ÉLECTORALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Le discours du trône du 8 mai indiquait clairement que le comité des privilèges et élections serait chargé de faire, du rapport du comité des dépenses électorales, une étude dont découlerait une mesure législative. Le premier ministre peut-il nous dire quand ce rapport sera renvoyé audit comité afin qu'il puisse se mettre à l'œuvre?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je me renseignerai bien volontiers et je verrai s'il est possible de s'occuper sous peu de cette affaire.

• (3.10 p.m.)

[Français]

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Rinfret.

M. le vice-président: A l'ordre. La Chambre est de nouveau en comité des subsides pour étudier les crédits du ministère des Forêts et du Développement rural pour l'année financière se terminant le 31 mars 1968. Le

crédit n° 1 se trouve à la page 182 du Livre bleu et les détails des affectations figurent à la page 184.

FORÊTS ET DÉVELOPPEMENT RURAL

1. Administration centrale, \$1,714,500.

M. le vice-président: Le crédit est-il adopté?

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur le président, le comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural a examiné le budget du ministère des Forêts et du Développement rural pour l'année 1967-1968, au cours de sept séances, et le 6 juillet, dans son rapport transmis à la Chambre, il a recommandé d'approuver les crédits du ministère pour l'année 1967-1968.

A l'occasion des réunions du comité, j'ai pu, devant les membres du comité, expliquer quels objectifs le ministère des Forêts et du Développement rural poursuivait, et un certain nombre de hauts fonctionnaires du ministère ont expliqué, à leur tour, chacun des programmes du ministère et ont répondu aux nombreuses questions que les membres du comité permanent ont bien voulu leur poser.

Je n'ai pas l'intention, aujourd'hui, de faire un très long exposé sur les objectifs et les différentes politiques du ministère. Je crois que le rapport du comité et les fascicules des délibérations du comité permettront aux députés de comprendre ce que le ministère tente de faire.

Je voudrais cependant faire quelques remarques susceptibles de permettre à l'ensemble des députés d'examiner le budget des dépenses dans l'optique de ce qui semble être la politique du ministère.

On me permettra bien, au début de cette séance, de rendre hommage à mes prédécesseurs qui, depuis 1960, ont assumé la responsabilité de la direction politique du ministère, et je veux parler de l'honorable député de Victoria-Carleton (M. Flemming), qui a été ministre du mois d'octobre 1960 au mois de mars 1963, de l'honorable député de Charlevoix (M. Asselin), qui a été ministre au mois de mars 1963, et de l'honorable ministre du Travail (M. Nicholson), mon prédécesseur immédiat, qui a été ministre d'avril 1963 à février 1964. Ces trois ministres ont imprimé au ministère une direction que j'espère maintenant poursuivre, et je sais que j'ai toute leur sympathie, quand il s'agit de la discussion du budget du ministère, spécialement aujourd'hui.

A la division des forêts, nous devons nous rappeler que le rôle du ministère est strictement limité à la recherche, c'est-à-dire que